

# **CAHIER DES CHARGES**

Guide d'utilisation

1. A	ctualisation							
Etak	oli le : 04.12.14	Pai	r : Directeur EDM		Remplace la version du : NOUVEAU			
Mot	if d'actualisation	l'actualisation : Mise au concours						
2. ld	entification du po	oste						
Dép	artement : INSTIT	TUTIO	ONS ET SECURITE					
Serv	rice : pénitentiair	е						
Enti	Entité (division, secteur, établissement, office): EDM Aux Léchaires							
N°de	e poste : 16587		Intitulé du poste dan	s l'entité : Intendant - Tou	urnant			
N°er	mploi-type: 5105	5		Libellé : Responsable d	'atelier en milieu de détention			
Cha	îne : 111			Niveau : 9				
3. M	ission générale <u>c</u>	du po	oste (description succincte)					
1.	Encadrement so	cio-p	rofessionnel des mineu	rs en détention				
2.	Gestion et organ	nisatio	on de l'atelier concerné	selon l'affectation				
3.	Surveillance							
4.	Collaboration av	ec le	s intervenant-e-s interne	es et externes				
5.	Spécificités méti	er						
4. Conduite : ETP directement subordonné-s								
	lon Dui :							
	/ui .							
5. M	ode de remplace	men	t prévu, en cas d'abse	ence du titulaire				
	lon							
II —		d'ate	elier ou agent-e-s de dé	tention désigné-e-s				

## 6. Missions et responsabilités

### 1. Encadrement socio-professionnel des mineurs en détention

20%

Garantir pour les détenus mineurs un contexte de travail et de formation cadrant et rassurant, en veillant notamment à leur intégrité physique, morale et émotionnelle

Mettre en œuvre les stratégies individuelles d'intervention socio-éducative définies en équipe pluridisciplinaire, avec l'aval de la direction

Recueillir au quotidien tous les éléments d'observation nécessaires à l'évaluation des détenus mineurs, notamment pour permettre la construction, l'ajustement ou la modification des stratégies d'intervention socio-éducative

Veiller à l'application des consignes particulières émises par la direction, les cadres de l'établissement ou par l'Autorité

Rédiger des rapports disciplinaires à l'attention de la direction dans la perspective d'une éventuelle sanction disciplinaire conformément au règlement sur le droit disciplinaire

Assurer, dans la mesure de ses compétences, les formations professionnelles certifiées en relation avec l'activité de son atelier

Fixer la rémunération des personnes détenues en fonction de critères comportementaux et socioprofessionnels, en lien avec les objectifs du plan d'exécution de la sanction

## 2. Gestion et organisation de l'atelier concerné selon l'affectation

20%

Organiser, diriger, gérer son atelier sur la base des instructions générales du responsable du secteur socio professionnel

Assurer l'entretien et le bon fonctionnement des outils d'exploitation

Respecter et faire respecter les normes légales d'hygiène et de sécurité au travail

Prévoir et proposer les développements futurs

## 3. Surveillance 20%

Gérer, contrôler et surveiller les déplacements des personnes mineures détenues travaillant dans son atelier

Assurer la surveillance et l'organisation de tous les moyens de sécurité de son atelier selon les instructions du responsable d'établissement en milieu de détention

Veiller à l'application des dispositions propres à éviter les évasions, incendies, émeutes et incidents de toutes nature ainsi que des mesures pour le maintien de la discipline dans l'atelier

Etablir des rapports précis et circonstanciés à l'intention de ses supérieurs pour signaler tout événement particulier intervenant pendant son service

### 4. Collaboration avec les intervenant-e-s internes et externes

10%

Participer aux différents colloques internes ou synthèses

Collaborer avec les autres intervenants de l'établissement en partageant les informations et les réflexions, tout en respectant les différences des paradigmes professionnels

Participer aux constructions collectives des stratégies d'intervention socio-éducative et à l'élaboration du plan d'exécution de la sanction

5. Spécificités métier

Organiser et assurer le nettoyage et l'entretien des bâtiments

Organiser et assurer le nettoyage et l'entretien des extérieurs

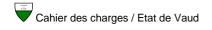
Organiser et assurer l'entretien et les réparations usuels des équipements et des infrastructures en collaboration avec l'Etat-major du SPEN et le SIPAL

Organiser et assurer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets, en lien avec les services communaux

Gérer et contrôler les stocks de consommables

Assurer l'entretien usuel et le nettoyage des équipements d'entretiens et de nettoyages

Remplacer les responsables des divers ateliers en cas d'absence ou sur délégation



## 7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire

Sur délégation du responsable du secteur socioprofessionnel, avoir la responsabilité du budget attribué à l'atelier. Veiller aux bonnes relations avec les clients et les fournisseurs. Participer au développement d'une image positive et constructive du service.

8. Exigences requises								
8.1. Formation de base								
Titre								
CFC requérant au moins trois ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent	⊠ Exigé □ Souhaité							
8.2. Formation complémentaire								
Titre								
Doit être titulaire d'un brevet fédéral d'agent de détention ou d'un diplôme de MSP reconnu, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 4 ans	⊠ Exigé ☐ Souhaité							
Formation dans le domaine d'activité	⊠ Exigé ☐ Souhaité							
Formation de Maître Socio Professionnel	☐ Exigé ☑ Souhaité							
8.3. Expérience professionnelle								
Domaine	Nbre d'années							
Pratique professionnelle de 10 ans en règle générale	10 ans							
8.4. Connaissances et capacités particulières								
Domaine								
Expérience en milieu institutionnel	⊠ Exigé ☐ Souhaité							
Capacité à gérer des situations stressantes, des attitudes oppositionnelles, le conflit, la violence verbale ou physique	⊠ Exigé □ Souhaité							
Capacité à organiser et planifier de nombreuses tâches différentes	⊠ Exigé □ Souhaité							
Rigueur dans le suivi des tâches confiées	⊠ Exigé □ Souhaité							
Capacité à la prise d'initiative	☐ Exigé ⊠ Souhaité							
Capacité à travailler en équipe	☐ Exigé ☑ Souhaité							

## 9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Etre disposé à travailler dans l'un ou l'autre des établissements du Service pénitentiaire en fonction des besoins du service.

Assurer des heures irrégulières, y compris le week-end. Faire preuve d'une grande flexibilité sur le plan des horaires, particulièrement lorsque la sécurité et/ou l'organisation de l'établissement l'exige. Travail de nuit, service de piquet, obligation de porter l'uniforme.

Exercer et organiser ses tâches selon l'esprit des articles concernés du Code pénal suisse, du Code de procédure pénale vaudois, des règlements en vigueur et des autres législations fédérales et internationales applicables.

Maintenir les compétences essentielles et utiles à la fonction ou au domaine d'activité tant sur le plan de la profession spécifique que dans le contexte pénitentiaire. Se perfectionner afin de suivre l'évolution de son secteur d'activité, du domaine professionnel, du contexte sociétal concerné.

Casier judiciaire vierge et exempt d'actes de poursuites.

10. Signatures

L'autorité d'engagement.						
Date :	Nom et prénom : Bula Sylvie	Signature :				
Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.						
Date :	Nom et prénom :	Signature :				